

Chine-Corée : une frontière en suspens ?

In: Extrême-Orient, Extrême-Occident. 2006, N°28, pp. 169-198.

Citer ce document / Cite this document :

Colin Sébastien. Chine-Corée : une frontière en suspens ?. In: Extrême-Orient, Extrême-Occident. 2006, N°28, pp. 169-198.

doi : 10.3406/oroc.2006.1230

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/oroc_0754-5010_2006_num_28_28_1230

MW (Sébastien Colin)

« îAWBtt&mmtxjïimïitLMm&to+msèmf « îsntieins 20 tasse

^ftttft&tt*»A*H. ^fWfS^ia^^ftiraÊiiii^**»^*^ . * mmm, -Ritnumm^mmm^^m-, <¥@m@zm@iÊmmfèmm-
*7*ttmmzwmktirtomi*imm.

Abstract

China and the Korean Peninsula : a Suspended Border ?

Traced along the course of the Yalu and Tumen Rivers at the end of the XIVth century, the border between China and Korea was later to become a cause of dispute from the early XVIIIth to the XXth century. In spite of any number of negotiations, the two sides never achieved a complete definition of the border. This was not implemented until the second phase of negotiations which resulted in a border treaty signed some ten years after the end of the Korean War between China and North Korea. This treaty kept secret for several decades gave a substantial advantage to North Korea. Nevertheless, since it did not include South Korea in the negotiation process, the border between China and the Korean peninsula still remains to some extent an unresolved issue. There is indeed no doubt but that any reunification of the two Koreas advantageous to South Korea will place the issue of the border on the political agenda, at the very least with the objective of finally defining a clear-cut position. A certain number of historical disagreements over the past few years between China and South Korea also highlights a potential source of tension in the near future.

Résumé

Établie sur les fleuves Yalu et Tumen à la fin du xiv siècle, la frontière entre la Chine et la Corée fut l'objet de litiges entre les débuts du xvin* et du xx" siècle. Malgré de nombreuses négociations, les deux parties n'aboutirent jamais à une délimitation complète de la frontière. Cette dernière ne fut réalisée que dans une seconde phase, une dizaine d'année après la fin de la Guerre de Corée, par la signature entre la Chine et la Corée du Nord d'un traité frontalier qui fut largement favorable à la partie nord-coréenne et qui resta secret pendant plusieurs décennies. Néanmoins, parce que ce traité n'a pas pris en compte la Corée du Sud, la frontière entre la Chine et la péninsule coréenne reste à bien des égards en suspens. Il ne fait en effet aucun doute qu'une éventuelle réunification coréenne à l'avantage de la Corée du Sud remettra à l'ordre du jour la question de la délimitation frontalière entre les deux pays, au moins dans l'objectif de mettre un point final à sa longue histoire. Des différends apparus ces derniers temps entre la Chine et la Corée du Sud tendent à raviver cette question frontalière et donnent un aperçu des éventuelles tensions qui pourraient en résulter.

Chine-Corée : une frontière en suspens ?

Sébastien Colin

La frontière entre la Chine et la péninsule coréenne est l'aboutissement d'un long processus de délimitation, de la fin du ^{xiv}^e siècle au début des années 1960, qui s'est déroulé en deux phases, séparées l'une de l'autre par des bouleversements géopolitiques (colonisation japonaise, Seconde Guerre mondiale, partition consécutive à la Guerre de Corée).

La première phase, très longue, se rapporte à toute la période antérieure à 1910, date de l'annexion de la Corée par le Japon. Elle s'est effectuée au rythme de la capacité de l'empire chinois et du royaume coréen à unifier et contrôler les marges de leur territoire, notamment par l'activation de deux fronts pionniers, et en fonction des contextes géopolitiques nationaux et régionaux¹. La seconde étape est beaucoup plus courte. Il ne fallut en effet que quelques mois à la Chine et à la Corée du Nord pour mener à bien les négociations et aboutir à la signature d'un traité frontalier. Signé en 1962, ce texte a la particularité de s'inscrire dans une continuité historique, ne statuant que sur les litiges territoriaux hérités du début du ^{xx}^e siècle.

Cependant, malgré son existence, le traité sino-nord-coréen suscite encore un débat. En effet, certains auteurs ont déjà fait remarquer, à juste titre, que la Corée du Nord continue d'exprimer des revendications territoriales sur le mont Baitoushan/Paektusan et considère de fait ce traité comme caduc². Si le régime nord-coréen l'a effectivement déjà critiqué par certaines déclarations, celles-ci n'ont pourtant pas forcément comme objectif majeur de revenir sur le tracé de la frontière. D'une part, elles ont souvent été exprimées au cours de phases de tensions avec la Chine et apparaissent dans ce sens comme un outil politique, activé de temps à autre par la Corée du Nord en signe de mécontentement ou pour marquer la gravité de la tension. D'autre part, ces revendications témoignent aussi du souci qu'avait le régime nord-coréen, du moins jusqu'au milieu des années 1990, de cacher à la Corée du Sud le contenu d'un traité qui n'a jamais été officiellement publié. En fait, c'est bien par la présence de la Corée du Sud et par l'hypothèse d'une future réunification des deux Corées que la question de la caducité du traité sino-nord-coréen prend tout son intérêt.

L'actuelle frontière entre la Chine et la Corée du Nord a la particularité de séparer, non pas deux, mais trois États, et il apparaît nécessaire de s'interroger sur la position adoptée par la Corée du Sud, pour qui cette frontière a autant d'importance que pour les deux autres pays riverains. La division de la péninsule coréenne l'ayant exclue du traité de 1962, pour la Corée du Sud, l'histoire de la délimitation de la frontière avec la Chine s'est arrêtée en 1905, date à laquelle le Japon s'établit dans la péninsule coréenne avant de l'annexer complètement cinq ans plus tard. Ainsi, la Corée du Sud apparaît susceptible de demander une révision du traité frontalier. Notons toutefois que cette éventualité est soumise à trois grandes conditions : que la potentielle réunification se fasse à son avantage et aboutisse à une disparition du régime nord-coréen, que les nouveaux dirigeants de cette Corée réunifiée le veuillent et qu'ils en aient les moyens juridiques sur le plan international.

S'il y a de fortes chances que la révision du traité frontalier ne soit que symbolique, avec pour seul objectif de revenir sur des négociations frontalières interrompues par le colonisateur japonais et sur des legs de la période de la division, il n'est cependant pas exclu que les dirigeants coréens tentent de faire valoir quelques revendications territoriales, héritées pour l'essentiel de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e et dont certaines, si elles ne sont pas ouvertement exprimées par des officiels sud-coréens pour l'instant soucieux de conserver de bons rapports avec la Chine, restent visibles sur les cartes. Dans les années 1960, les autorités sud-coréennes, bien que ne connaissant pas la teneur exacte du traité, eurent néanmoins écho de sa signature, et demandèrent aux historiens de préparer un argumentaire historique dans la perspective d'une future renégociation.

Qu'en est-il aujourd'hui des discours chinois et coréens sur la frontière sino-coréenne ? La réponse à cette question passe à n'en point douter par l'analyse des représentations de la frontière sino-coréenne en Chine et dans la péninsule. Depuis le début des années 2000, un certain nombre de disputes historiques, dont l'enjeu est de déterminer l'existence ou non d'une ancienne Mandchourie coréenne, oppose la Chine et les deux Corées et tend à replacer la question frontalière au centre des débats.

Cet article vise donc un double objectif. Le premier est de montrer la nature progressive de la formation de la frontière sino-coréenne et la continuité existante entre les deux phases de sa délimitation. Nous retracerons ainsi l'évolution géohistorique du tracé frontalier avant 1910 et le traité sino-nord-coréen de 1962. L'analyse de ce dernier, encore peu connu au sein de la recherche française, apportera un certain nombre d'informations inédites et permettra aussi de cerner les allocations de territoires effectuées entre la Chine et la Corée du Nord et auxquelles la Corée du Sud n'a pas participé. Le second objectif est de présenter la question de la caducité du traité de 1962 en analysant la position de chacun des trois États sur l'actuelle ligne frontière. L'accent sera mis sur la Corée du Sud car son point de vue peut s'avérer d'une grande importance politique et stratégique

dans l'hypothèse d'une future réunification de la péninsule. Enfin, nous exposerons brièvement les récentes disputes historiques sino-coréennes qui soulignent, de par les comportements des trois États, l'importance de l'enjeu frontalier et du thème de la Mandchourie coréenne.

L'explication de l'évolution historique et la réflexion sur l'avenir de la frontière et des régions sino-coréennes adjacentes exigent au préalable un rappel de leurs cadres physique et humain.

Géographie physique et humaine de la frontière sino-coréenne

Une frontière fluviale inscrite dans une région montagneuse

D'une longueur d'environ 1334 kilomètres, la frontière sino-coréenne est composée d'un secteur terrestre de quelques 45 kilomètres, traversant la région du mont Baitoushan/Paektusan³, et de deux secteurs fluviaux, d'une longueur totale approximative de 1289 kilomètres, fixés sur les fleuves Yalu (*Amnok* en coréen) et Tumen (*Tuman*).

Dressé sur un plateau basaltique, le mont Baitoushan/Paektusan culmine à 2749 mètres d'altitude. Il est composé de plusieurs pics⁴ qui entourent le Tianchi (*Ch'ŏnji* en coréen), un lac-cratère situé à 2155 mètres d'altitude. Cet ensemble fait figure de véritable château d'eau, parsemé de nombreuses sources parmi lesquelles on compte la source principale de la rivière Songhua, qui naît directement du lac Tianchi/Ch'ŏnji, celle du fleuve Yalu et celles des cours d'eaux qui, par leur confluence, donnent ensuite naissance au fleuve Tumen. Les deux fleuves frontaliers, aux vallées majoritairement étroites, mesurent respectivement 769 et 520 kilomètres⁵. Dotés d'un faible débit, parsemés de nombreuses îles et bancs de sable, ils sont difficilement navigables.

Observée à plus petite échelle, la frontière sino-coréenne s'inscrit dans un vaste espace montagneux d'une altitude comprise entre 500 et 2000 mètres, débordant largement sur les arrière-pays chinois et nord-coréens et dont le Baitoushan/Paektusan représente à la fois le centre et le point culminant. Beaucoup plus élevé et massif du côté nord-coréen, le relief de part et d'autre de la frontière se caractérise aussi par une diminution progressive des altitudes en direction de l'ouest et de l'est. C'est en effet aux deux extrémités de la frontière, à l'aval des deux fleuves, que l'on trouve les zones de plaines les plus étendues (carte 1).

La présence d'une forte minorité coréenne dans les régions frontalières chinoises

Une autre caractéristique géographique majeure de cette frontière est de séparer de la péninsule coréenne des populations qui en sont originaires, mais qui vivent pour l'essentiel aujourd'hui dans les régions limitrophes chinoises.

La République populaire de Chine compte environ 2 188 000 Coréens, dont 96 % vivent dans les trois provinces du Nord-Est (Jilin: 61 % ; Heilongjiang: 23 % ; Liaoning: 12 %). Cependant, au-delà de ces chiffres, la répartition géographique de la population coréenne au sein de chacune de ces trois provinces montre clairement la concentration de celle-ci dans les régions orientales de l'ancienne Mandchourie, à proximité de la frontière avec la péninsule (carte 2)⁶. La plus forte densité se situe en effet dans la préfecture autonome des Coréens de Yanbian (*Yanbian chaoxianzu zizhizhou*, à l'extrémité orientale du Jilin), où l'on dénombre quelques 840 000 Coréens en 2000, soit environ 39,6 % de la population coréenne totale du Nord-Est⁷. Cette implantation à proximité de la frontière est une caractéristique qui se retrouve également à l'échelle de la préfecture⁸.

L'origine de ce phénomène est historique. Contrairement à beaucoup d'autres minorités, la présence des Coréens dans le Nord-Est de la Chine n'est pas la conséquence d'une extension territoriale, mais résulte d'une immigration qui a commencé au tournant du XVIII^e siècle, puis s'est accrue d'autres flux, d'origines diverses, durant la seconde moitié du XIX^e et les quarante premières années du XX^e siècle. Les régions frontalières chinoises étant quasiment vierges de toute sédentarisation à l'époque des premières vagues migratoires, les paysans coréens ont pu s'installer dans les plaines proches de la frontière, comme celles de l'actuelle préfecture de Yanbian (cartes 1 et 2).

Géographie historique du tracé frontalier sino-coréen avant 1910

Des confins à la délimitation frontalière

Le relief et le climat des régions frontalières sino-coréennes n'ont pas favorisé leur colonisation et ont indirectement conditionné le processus de délimitation de la frontière entre la Chine et la Corée. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, ces territoires apparaissaient surtout comme des marges ouvertes aux multiples rivalités géopolitiques triangulaires opposant dynasties chinoises, coréennes et tribus semi-nomades d'origine tOUNGHOUSE ou turco-mongole dont certaines se fédérèrent parfois en États⁹. Ils furent néanmoins intégrés dans une même organisation politique et territoriale à deux reprises, durant la période des royaumes coréens de Koguryō (*Gaojuli* en chinois) (–37-668) et de Parhae (*Bohai* en chinois) (698-926). Les vallées du Tumen et du Yalu et de leurs affluents furent alors ponctuées de villes aux actuelles places de Ji'an, Helong Dunhua et Hunchun, dont certains vestiges continuent d'être mis à jour par des fouilles archéologiques menées depuis plus d'une décennie. L'existence de ces deux royaumes est d'une très grande importance, car elle est aujourd'hui au centre de la controverse sino-coréenne relative à l'historicité d'une ancienne Mandchourie coréenne. D'où l'intérêt de les présenter brièvement.

L'État de Koguryō fut fondé en – 37 dans le massif du Changbaishan, entre le fleuve Yalu et la rivière Hun. S'il n'était au départ qu'une puissante fédération de tribus vivant de chasses et de guerres, dominée par une aristocratie militaire, on assista au cours des cinq premiers siècles après J.-C. à une accélération du processus de renforcement de l'autorité royale et de centralisation de la structure politique de l'État. Cette structuration interne servit dans le même temps de base à une importante expansion territoriale en direction de la péninsule coréenne et de la Mandchourie (carte 3). L'apogée de la puissance du royaume de Koguryō eut lieu durant les IV^e et V^e siècles, principalement sous les règnes de Sosurim (371-384), Koguyang (384-391), Kwanggaet'o (391-413), dont le nom signifie « celui qui agrandit le territoire », et de son fils, Changsu (413-491). Ce dernier édifia une stèle en l'honneur de son père dans l'actuelle ville de Ji'an, avant de transférer, en 427, la capitale du royaume à P'yōngyang. Les incessantes batailles livrées aux dynasties chinoises des Sui (581-618), puis des Tang (618-907), ainsi qu'à ses deux voisins coréens de Paekche (–18-660) et de Silla (–57-918) conduisirent cependant à son affaiblissement progressif. En 668, il tomba sous les coups jumelés des dynasties Tang et Silla qui annexèrent une partie de son territoire¹⁰.

La victoire commune du royaume coréen de Silla et de l'empire chinois des Tang ne se solda pourtant pas par une complète intégration des rives des fleuves Yalu et Tumen. En 698, un ancien général de Koguryō créa dans l'actuelle ville de Dunhua, le royaume indépendant de Jin, rebaptisé Parhae en 713. Celui-ci regroupait d'anciennes populations de Koguryō, qui constituaient la majorité de l'aristocratie, et des populations d'origine Malgal vivant alors en Mandchourie orientale. Il eut à faire face à de nombreuses attaques des dynasties Silla et Tang jusqu'au milieu du VIII^e siècle et, bien que fortement influencé par la culture chinoise, il réussit à maintenir son intégrité territoriale. Au début du IX^e siècle, son territoire comprenait une grande partie de la Mandchourie orientale et du Nord-Est de la péninsule coréenne (carte 3). Toutefois, miné par les problèmes interethniques opposant les populations coréennes de Koguryō à celles d'origine Malgal, le royaume de Parhae ne put résister aux assauts des Khitan et s'effondra en 926¹¹.

Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que les deux fleuves Yalu et Tumen furent choisis comme frontière, à la suite d'une entente entre l'empereur Hongwu (1368-1399) de la dynastie chinoise des Ming (1368-1644) et le roi T'aejo (1392-1398) de la dynastie coréenne des Yi (1392-1910) qui institutionnalisèrent, dans le même temps, leurs relations tributaires. Côté coréen, cette décision fut immédiatement suivie par le lancement d'une politique de « coréanisation » dont l'objectif stratégique était de consolider cette nouvelle frontière. Ainsi, après avoir repoussé les tribus tounghouses au-delà du fleuve Tumen, la dynastie des Yi transféra dans ces régions frontalières de nombreuses populations coréennes originaires du Sud de la péninsule, institua quatre commanderies et construisit six forteresses sur les rives sud du Tumen et du Yalu¹². Les relations entre les autorités Ming et Yi furent

dans l'ensemble pacifiques et il n'y eut pas, excepté sur quelques îles et bancs de sable jonchant le cours aval du Yalu¹³, de réelles contestations frontalières.

Celles-ci apparurent après la prise de Pékin par la dynastie des Qing, d'origine mandchoue. La première concerna le secteur du Baitoushan/Paektusan que la dynastie mandchoue commença à explorer activement dans la perspective d'une future délimitation. La seconde porta, à partir des années 1880, sur la section fluviale du Tumen. Malgré l'existence de plusieurs textes reconnaissant le fleuve comme frontière¹⁴, le royaume de Corée, à la suite d'une forte immigration coréenne dans les régions frontalières chinoises et fortement influencé par les puissances russe et japonaise, revendiqua périodiquement des régions situées dans l'actuelle préfecture autonome des Coréens de Yanbian.

Le litige du Baitoushan/Paektusan et l'immigration coréenne

Plus difficile à définir en raison de l'isolement et de la nature sauvage de la région, le secteur du Baitoushan/Paektusan devint une source de désaccord en 1712, lorsque les Qing érigèrent une stèle sur la ligne de partage des eaux des fleuves Yalu et Tumen, à proximité du pic Taeyŏnjipong (*Dayuandifeng* en chinois) (carte 4)¹⁵. Cette installation, qui d'après les explorateurs coréens était territorialement défavorable à la Corée, inquiéta fortement la dynastie des Yi qui décida à nouveau de mettre en valeur ses territoires septentrionaux encore trop faiblement peuplés et militarisés. Ainsi, comme elle l'avait déjà fait au xv^e siècle le long des fleuves Yalu et Tumen, la cour coréenne favorisa le peuplement, érigea des fortifications et installa de nouvelles garnisons¹⁶. Laissé en suspens pendant plus d'un siècle, le différend territorial du Baitoushan/Paektusan resurgit dans la seconde moitié du xix^e siècle, dans un contexte politique complexe marqué par une forte immigration coréenne en territoire chinois et par la présence des forces russes et japonaises aux portes de la Chine comme de la Corée.

Si l'installation au-delà des fleuves Yalu et Tumen des premiers paysans coréens fut dans un premier temps combattue par la dynastie Qing, qui interdisait à toutes populations étrangères – y compris les Chinois-han – de pénétrer en Mandchourie, et par le royaume de Corée, qui bannissait l'émigration¹⁷, les deux parties s'aperçurent rapidement que ce phénomène migratoire pouvait être bénéfique à leurs intérêts stratégiques. Menacée par la Russie, la cour des Qing décida alors d'intégrer les populations coréennes à leur politique du *yimin shibian* («renforcer la frontière par la colonisation»), véritable institutionnalisation du peuplement et du défrichement des régions frontières, lancée en 1875, et initialement destinée aux Chinois-han¹⁸. Elle autorisa les migrants coréens à s'installer dans les différentes zones de défrichement, établies le long de la frontière sino-coréenne et ailleurs en Mandchourie, et créa spécialement, à proximité du fleuve Tumen, la zone de défrichement de Jiandao (*Jiandao kenqu*)¹⁹, qui fut rapidement peuplée par une majorité de Coréens.

Dans cette zone, au carrefour des frontières russes et coréennes, cette consolidation était d'autant plus urgente, qu'après avoir annexé une partie des régions périphériques de l'empire chinois au cours des années 1858 et 1860, la Russie commençait à s'installer dans le Nord de la Corée, d'abord par la signature d'un traité délimitant la frontière russo-coréenne en 1880, puis par la conclusion, en 1884 et en 1888, de deux accords commerciaux l'autorisant à s'implanter dans les ports de Ch'ŏngjin et de Najin, ainsi que dans quelques villes riveraines du fleuve Tumen²⁰. Dans le même temps, la Russie accentua sa pression sur la région de Jiandao, afin de s'y implanter et d'accroître ainsi sa présence et son influence en Mandchourie. En 1886, elle provoqua un nouveau différend au point de jonction des frontières chinoise, russe et coréenne.

L'intégration des migrants coréens dans la politique de peuplement du *yimin shibian* ne fut toutefois pas sans danger pour la dynastie Qing. Si celle-ci lui permettait de peupler rapidement des régions encore trop éloignées des principaux lieux d'implantation han, la présence importante de migrants originaires de la péninsule au-delà du fleuve Tumen posa aussi très vite de nombreux problèmes juridiques et territoriaux entre les deux pays. La cour coréenne profita de l'installation de ces populations pour soulever à plusieurs reprises la question de la souveraineté de la région de Jiandao (*Kando* en coréen)²¹, remettant ainsi en cause la section frontalière du fleuve Tumen.

Reprise par la Russie et le Japon, qui contrôlèrent progressivement la politique étrangère de la cour coréenne, cette utilisation des Coréens de Jiandao pour justifier une extension territoriale de la Corée décida la dynastie mandchoue à mettre en place une politique de naturalisation, proposant aux populations coréennes d'acquiescer la nationalité chinoise en échange de terres et de réductions fiscales.

Des traités sino-coréens qui ne permirent pas une délimitation complète de la frontière

Afin de résoudre le litige frontalier du Baitoushan/Paektusan et la question de la souveraineté de Jiandao, les autorités chinoises et coréennes signèrent en 1879, puis en 1883, deux accords régulant le commerce frontalier entre les rives du Yalu et du Tumen, qui furent dans le même temps reconnues comme frontière, et garantissant la protection par la cour des Qing des Coréens déjà installés en Mandchourie²². Elles lancèrent ensuite, dans le courant des années 1885-1887, deux grandes inspections communes de leur frontière, qui aboutirent en 1904 à la signature d'un nouvel accord frontalier.

Ce dernier ne permit cependant pas de régler tous les différends. Le blocage portait sur la localisation de la principale source du fleuve Tumen qui a la particularité de naître de la confluence de deux rivières, la Hongtushui (*Hongt'osu* en coréen) et la Shiyishui (*Sŏkŭlsu* en coréen). Or, sans surprise, les revendications des deux pays prirent en compte d'éventuels gains territoriaux : la

Hongtushui fut choisi par la Corée tandis que la Shiyishui, qui prend sa source sur le versant du Taeyŏnhipong, à proximité de l'endroit où avait été érigée la stèle de 1712, eut la faveur de la Chine (carte 4). Par contre, cette dernière et le fleuve Tumen furent à nouveau reconnus comme frontière, réglant ainsi provisoirement la question de la souveraineté de Jiandao²³.

Bien qu'elles aient projeté d'engager de nouvelles inspections et négociations à partir de l'année 1905²⁴, les autorités chinoises et coréennes ne réussirent pas à régler définitivement ce différend. L'accord de 1904 est le dernier que la Corée unifiée ait directement passé avec la Chine. Par la suite, les revendications coréennes furent reprises par le Japon qui, fort de sa victoire en 1905 contre la Russie, avait pris les pleins pouvoirs sur la péninsule. Ainsi, sous prétexte de protéger les défricheurs coréens au nom de la cour des Yi, le Japon s'installa à Jiandao en 1907 et demanda d'examiner à nouveau la question de la souveraineté de la région. En position de faiblesse, la cour des Qing ne put qu'engager des discussions. Celles-ci aboutirent en 1909 à la signature du « traité de Jiandao », par lequel le Japon accepta que la rivière Shiyishui et le fleuve Tumen servent de frontière entre la Chine et la Corée. En contrepartie, il obtenait l'autorisation d'implanter un consulat, de maintenir des garnisons à Jiandao, et la possibilité de poser un premier pied en Chine tout en surveillant les populations coréennes susceptibles de mener des opérations de résistance contre sa présence sur la péninsule²⁵.

La question de la Mandchourie coréenne²⁶

La signature du traité de Jiandao puis la colonisation de la Corée par le Japon à partir de 1910 contribuèrent à relancer le discours coréen sur l'existence d'une Mandchourie coréenne, qui était apparu à la fin du XIX^e siècle, et qui avait déjà fortement motivé les revendications coréennes sur la région de Jiandao. Selon Alain Delissen, la formation de l'État-Nation coréen durant la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle a effectivement été caractérisée par « l'émergence d'élaborations idéologiques, parfois imaginaires, dans le discours historique savant portant sur la nation coréenne, qui ont à la fois formé et informé la frontière sino-coréenne entre 1880 et 1945²⁷ ». À partir de la colonisation japonaise, l'intelligentsia coréenne considère surtout les écrits historiques comme un instrument pour construire « un espace berceau d'héritages partagés » et développer le nationalisme coréen²⁸. Or cette initiative, qui répond pleinement aux historiens japonais dont les manipulations historiques avaient surtout pour objectif de justifier l'expansionnisme du Japon, a aussi influé sur la représentation frontalière. Dans les esprits des intellectuels coréens, il devenait de plus en plus indispensable que la Corée se dote d'une frontière stricte avec la Chine, dont le tracé imaginé ne concordait pas toujours avec celui des différents traités. Je ne retiendrai ici que les deux textes les plus importants, dont on verra plus loin qu'ils influencent encore certains discours contemporains. Ils sont le fruit de la réflexion

de deux historiens coréens, Sin Ch'ae-ho²⁹ et Ch'oe Nam-sŏn³⁰, qui ont tour à tour réinterprété le mythe de Tan-gun, considéré comme le fondateur de la Corée, faisant dans le même temps du mont Paektusan le centre de la nation coréenne.

D'après le mythe fondateur, le dieu Hwan-ung («le roi venu du Ciel») descendit sur les monts T'aebaek et ordonna à ses ministres du vent, de la pluie et des nuages d'apprendre à son peuple plus de 360 choses utiles, y compris l'agriculture et la médecine ; en ce temps-là, une ourse vint prier Hwan-ung de lui donner forme humaine ; une fois métamorphosée en femme, l'ourse, qui ne trouvait pas de mari, vint prier sous l'arbre à santal pour avoir un fils ; Hwang-ung, qui entendit ses prières, l'épousa et de leur union naquit Tan-gun, le «seigneur du santal (ou du bouleau)», qui, en 2333 avant notre ère, fonda le royaume de Chosŏn, considéré comme le premier État coréen³¹.

Tout en respectant cette version initiale, les deux historiens coréens proposèrent de nouvelles lectures du mythe. Ch'oe Nam-sŏn se contenta de prouver l'existence de Tan-gun, afin de répondre aux écrits japonais pour qui le mythe était l'invention d'un moine bouddhiste du XIII^e siècle. Sin Ch'ae-ho, quant à lui, alla beaucoup plus loin en enrichissant le mythe. Il mentionna notamment que des descendants de Tan-gun se seraient ensuite divisés, à partir du Paektusan, en deux vagues migratoires : la première se serait dirigée vers le nord, en Mandchourie, tandis que la seconde aurait migré vers le sud afin de peupler la péninsule. À travers cette interprétation, Sin poursuivait en fait deux objectifs. Le premier était de faire de la Mandchourie une partie intégrante du monde coréen et plus particulièrement le théâtre de la Corée primitive. Le second était de promouvoir Tan-gun comme symbole de l'unité des Coréens. De ce fait, Sin fit de Kangwaet'o, et de la plupart des dirigeants du royaume de Koguryŏ ayant résisté aux troupes chinoises, des héros nationaux, tandis que l'unification « incomplète » de Silla, qui ne récupéra pas les territoires mandchous, fut placée aux heures sombres de l'histoire coréenne. Il critiqua aussi fortement la « confucianisation » de la société coréenne et l'érosion des valeurs traditionnelles (comme le chamanisme) propres à la Corée ancienne³².

D'après Sin et Ch'oe, les divers traités frontaliers signés jusqu'en 1909 auraient amputé la Corée d'une de ses principales régions historiques, la Mandchourie, qu'ils considéraient comme un des berceaux de la nation coréenne. À partir de 1909, Sin Ch'ae-ho tenta d'ailleurs à plusieurs reprises d'encourager par des écrits l'irréductibilité des communautés coréennes situées de l'autre côté des deux fleuves.

Signé par un Japon impérialiste et colonisateur, le traité de Jiandao perdit de facto de son sens à la suite de la capitulation de l'armée japonaise en septembre 1945. Ainsi, le secteur du Baitoushan/Paektusan, avec les multiples îles et bancs de sables situés sur les fleuves Yalu et Tumen que les Qing et les Yi semblent n'avoir jamais cherché à délimiter, constitua un des principaux problèmes frontaliers que les nouveaux régimes communistes nord-coréens et

chinois, respectivement nés en 1948 et en 1949, durent régler lors de leurs nouvelles négociations.

Le traité frontalier entre la Chine et la Corée du Nord : un texte caduc

Le traité de 1962³³

Les premières négociations sino-nord-coréennes se tinrent à P'yŏngyang du 26 septembre au 2 octobre 1962. Elles aboutirent à un projet de délimitation qui, après accord entre les deux parties, fut rédigé sous la forme d'un traité que Zhou Enlai et Kim Il-sung signèrent le 12 octobre 1962. Elles portèrent essentiellement sur quatre secteurs frontaliers qui, historiquement, n'avaient fait l'objet d'aucun accord entre l'empire chinois et le royaume de Corée (carte 5). Deux d'entre eux se trouvent le long des fleuves Yalu et Tumen, sur lesquels se situent de nombreuses îles et plusieurs bancs de sable, le troisième correspond à l'estuaire du Yalu et le quatrième au tronçon terrestre de la frontière, situé autour du mont Baitoushan/Paektusan. En revanche, les deux parties ne remirent pas en cause les sections des fleuves Yalu et Tumen, qu'elles considérèrent comme étant les frontières historiques des deux pays, s'attachant tout juste à distinguer l'eau des îles et des bancs de sable, en leur attribuant une législation différente.

D'après le traité, la frontière rejoint, dans le secteur du Baitoushan/Paektusan, les points les plus en amont du fleuve Yalu et de la confluence des rivières Hongt'osu (Hongtushui) et Ruoliushui via le lac Tianchi/Ch'ŏnji. Puis, elle suit le chenal principal des fleuves Yalu et Tumen, où l'eau est considérée comme une possession commune aux deux pays qui peuvent, après accord, l'exploiter conjointement³⁴. En revanche, les multiples îles et bancs de sable qui jonchent le cours des deux fleuves ont été départagées, notamment par la mise en place d'une méthode d'allocation basée sur les notions de peuplement et de mise en valeur³⁵.

Ce partage des îles et des bancs de sable fut effectué avec soin durant la démarcation frontalière lancée par les deux pays en mars 1963. Sur les 451 îles qui jonchent les cours des fleuves Yalu et Tumen, 187 furent attribuées à la Chine et 264 à la Corée du Nord. Le traité est considéré comme définitif : en cas de crue ou de déplacement d'une île et d'un banc de sables, la souveraineté reste inchangée. La démarcation matérialisa également les 45 km de frontière terrestre traversant le Baitoushan/Paektusan, le long desquels furent érigées 28 bornes frontières.

Cette délimitation fut déclarée complète le 20 mars 1964 à Pékin. Ce jour-là, la Chine et la Corée du Nord signèrent un protocole de démarcation, finalisant ainsi le traité du 12 octobre 1962. Les modifications du tracé approuvées par le traité et le protocole ne portèrent dans l'ensemble que sur de petites ou moyennes superficies et furent toutes pour des raisons stratégiques à l'avantage de la Corée du Nord.

Un accord secret bénéfique à la Corée du Nord

Cette délimitation de la frontière sino-nord-coréenne fut en effet largement favorable à la Corée du Nord. Dans le secteur du Baitoushan/Paektusan, la Corée du Nord gagna 1 165 km² de territoire ainsi que 54,5 % de la surface du lac Tianchi/Ch'ŏnji (carte 4). À cette occasion, la Chine ne fit pas référence à la stèle de 1712 comme borne frontalière et reconnut donc en grande partie la position coréenne d'avant 1905. Dans l'estuaire du fleuve Yalu, le refus de la Chine d'administrer l'île de Pidan (*Pidansŏm* en coréen ; *Feiduandao* en chinois), située à quelques encablures de sa côte, que la Corée du Nord souhaitait pourtant lui céder en témoignage de gratitude pour son soutien durant la guerre de Corée, lui a également permis d'obtenir 90 % de la surface de l'estuaire (carte 6).

Le gouvernement chinois se montra donc particulièrement conciliant. Les raisons de cette souplesse sont avant tout d'ordre stratégique : dans un contexte géopolitique marqué par la lutte sino-soviétique, il était important pour la Chine d'attirer la Corée du Nord dans sa sphère d'influence ou, du moins, d'empêcher son rapprochement avec l'URSS.

Ces multiples concessions territoriales faites par la Chine à la Corée du Nord furent ainsi négociées à huis clos. Le gouvernement chinois ne souhaitait pas que ce traité, qui lui était territorialement défavorable, soit porté à la connaissance de la population chinoise et encore moins des dirigeants soviétiques avec qui il avait également un litige frontalier. De même, la Corée du Nord désirait le cacher à sa population ainsi qu'à la Corée du Sud, qui a d'ailleurs cru pendant longtemps que le lac Tianchi/Ch'ŏnji avait été entièrement cédé à la Chine en remerciements de sa participation à la guerre de Corée³⁶ !

La volonté nord-coréenne de dissimuler le contenu de l'accord à la Corée du Sud rappelle la présence de ce troisième acteur qui, pour des raisons géopolitiques, avait été tenu à l'écart des négociations de 1962. Ainsi, une quarantaine d'année après la signature du traité, les questions de la frontière sino-coréenne et de la validité de son traité suscitent toujours un débat, en raison des revendications chinoises et nord-coréennes pendantes et de la position sud-coréenne sur ce texte.

Entre la Chine et la péninsule coréenne aujourd'hui : une frontière litigieuse ?

Les outils de la remise en cause du traité : les discours et les cartes

En règle générale, les États utilisent deux moyens de revendication lors de litiges territoriaux : le discours et la carte.

Depuis 1962, les régimes chinois et nord-coréen ont, de temps à autre, remis verbalement en cause le traité frontalier. Dès le milieu des années 1960, les autorités chinoises annoncèrent au gouvernement coréen qu'elles refusaient le

tracé traversant le secteur du mont Baitoushan/Paektusan. Côté nord-coréen, une des dernières revendications fut énoncée en 1995 et concernait la totalité du lac Tianchi/Ch'ŏnji.

Quel crédit accorder à ces discours ? Ces derniers correspondent-ils à de réelles revendications territoriales ou à de simples « annonces » sans lendemain ? Les contextes géopolitiques dans lesquels ils furent prononcés nous feraient pencher pour la seconde hypothèse. La remise en cause annoncée pour la Chine eut en effet lieu durant les premières années de la Révolution culturelle qui correspondent, sur le plan externe, à une escalade de la tension avec l'URSS et à une détérioration des relations avec la Corée du Nord, les dirigeants chinois formulant de nombreuses critiques à l'encontre de Kim Il-sung et de son « révisionnisme ». Au niveau national, cette période est marquée par des discriminations envers les minorités nationales qui se traduisent par de fortes tensions dans la plupart des régions frontalières. Les hauts dirigeants de la minorité coréenne de Chine, notamment dans la préfecture autonome des Coréens de Yanbian, étaient ainsi accusés d'être des espions à la solde du régime nord-coréen. Ces revendications territoriales disparurent aussitôt le réchauffement des relations bilatérales engagé³⁷.

Les revendications nord-coréennes furent beaucoup plus nombreuses et perdurèrent jusqu'à une période récente ; elles doivent être mises en rapport avec les contraintes interne et externe du pays et avec l'état de ses relations avec la Chine. La revendication de 1995 est, par exemple, intervenue quelques mois après la mort de Kim Il-sung qui marqua non seulement le début d'un nouveau repli du régime nord-coréen après une timide tentative d'ouverture au début des années 1990, mais aussi une nouvelle détérioration des relations avec la Chine qui dura jusqu'en 1998-1999. Les revendications territoriales épisodiques de la part du régime de P'yŏngyang pourraient aussi s'expliquer par la nécessité, sur le plan interne, d'activer le nationalisme nord-coréen et, sur le plan externe, jusqu'au milieu des années 1990, de cacher à la Corée du Sud la réelle délimitation de la frontière, en particulier le secteur du mont Baitoushan/Paektusan.

Ainsi, les discours chinois et nord-coréens postérieurs à 1962 proclamant des revendications territoriales dépendent grandement du contexte géopolitique et ne témoignent pas à première vue d'une réelle volonté de modifier le tracé frontalier entre les deux pays. Qu'en est-il donc de la carte ?

Du côté de la Chine, l'observation des cartes officielles, à l'échelle nationale et régionale, confirme le tracé adopté par le traité de 1962. L'estuaire du Yalu et ses deux principales îles de Xin (dao) (*Shindo* en coréen) et de Feiduan (*dao*) (*Pidansŏm* en coréen) y apparaissent toujours en territoire coréen³⁸ et le lac Tianchi/Ch'ŏnji, ainsi que l'ensemble du secteur du Baitoushan/Paektusan, y sont toujours divisés selon les règles du traité (carte 7). Si la Chine ne semble donc pas remettre en cause le traité de 1962, elle justifie cependant quelquefois, en réaction aux revendications nord-coréennes, son contrôle d'une partie du lac-cratère en le

présentant comme une compensation de son soutien militaire à la Corée du Nord pendant la guerre de Corée. Elle met aussi en avant un facteur culturel estimant que le Baitoushan/Paektusan est une montagne sacrée pour les Mandchous, dont les descendants sont aujourd'hui, en nombre, la seconde minorité nationale de la Chine³⁹.

N'ayant pu observer de cartes officielles publiées par la Corée du Nord, il m'est malheureusement difficile de cerner une éventuelle revendication territoriale. Néanmoins, pour la plupart des chercheurs chinois et sud-coréens, la question frontalière sino-nord-coréenne serait complètement résolue et ne poserait plus de problème⁴⁰. Ils estiment en effet peu probable que la Corée du Nord remette en cause cet accord qui lui est territorialement favorable, d'autant plus qu'en raison de son actuelle situation économique, elle a plus que jamais besoin de l'assistance de la Chine.

Quelle que soit la position de la Corée du Nord, dont la revendication de façade, consistant à cacher à Séoul la réalité de la délimitation, a de toute façon perdu de son sens durant les années 1990, le fait important réside surtout ici dans le point de vue sud-coréen qui, on l'a dit, serait, sous certaines conditions, susceptible de remettre la question frontalière sino-coréenne sur la table des négociations. D'où l'intérêt aussi d'analyser son attitude.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'histoire de la délimitation frontalière avec la Chine s'est arrêtée pour la Corée du Sud en 1905, et les traités de 1909 (Jiandao) et de 1962, signés respectivement par la Chine et le Japon et par la Chine et la Corée du Nord, lui sont étrangers. Les revendications sud-coréennes pourraient ainsi porter sur l'ensemble des secteurs délimités par ceux-ci, et plus probablement concerner le lac Tianchi/Ch'ŏnji. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune délimitation frontalière, ni d'aucune négociation avant le début des années 1960 et il apparaît aujourd'hui revendiqué par la Corée du Sud (carte 7). Cette revendication s'explique par la place que tient le Paektusan dans la conscience collective coréenne. Associé au « mythe fondateur » de Tan-gun, il est un véritable lieu symbolique pour les deux Corées qui, depuis la division de la péninsule, ont chacune eu tendance à se l'approprier⁴¹. Ainsi, même si le sommet de l'État sud-coréen n'a jamais officiellement revendiqué de manière verbale le lac-cratère, la simple existence de cette revendication cartographique obligera sans aucun doute les deux parties à en reparler.

Enfin, notons la présence d'un autre point de tension qui témoigne directement de l'importance de l'enjeu frontalier dans les relations entre la Chine et la Corée du Sud. Il concerne les membres de la minorité coréenne de Chine qui, depuis l'ouverture des régions frontalières chinoises au début des années 1990, émigrent massivement en direction de la Corée du Sud. Or, à l'image de ce qui s'est déjà passé à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, mais en sens inverse, ces flux de population ont rapidement remis la question de la nationalité de ces migrants sur le devant de la scène. Après de nombreux débats au sein des

mondes politiques et sociaux sud-coréens, la Corée du Sud envisage aujourd'hui d'accorder la nationalité sud-coréenne à ces populations qui, malgré leur origine coréenne, sont officiellement considérées comme chinoises⁴². Sans surprise, la Chine s'oppose vivement à cette initiative de peur qu'elle n'altère la conscience nationale des Coréens de Chine et qu'elle ne se prolonge en une revendication territoriale sur les régions jouxtant la frontière entre les deux pays où vit, on l'a vu, une proportion considérable de cette population⁴³.

Cette forte inquiétude chinoise sur tout ce qui touche l'avenir de la frontière s'est encore confirmée dans la récente mise en place par le gouvernement d'un nouveau plan de recherche dont l'un des objectifs affichés est de déterminer la «coréanité» des anciens royaumes de Koguryŏ et de Parhae. Or, les premiers résultats de ces recherches chinoises réfutent la qualification de coréens à ces deux royaumes et provoquent de vives émotions en Corée du Sud, suscitant ainsi de nouvelles tensions.

Les tensions historiques sino-sud-coréennes préfigurent-elles la re-négociation frontalière ?

Depuis 2002, des chercheurs chinois ont entrepris de nouvelles études historiques et géographiques du Nord-Est et de ses frontières⁴⁴. Appelé «*Dongbei gongcheng*» (Travaux sur le Nord-Est), ce programme, qui doit prendre fin en 2006, a été activement financé par le gouvernement central et est empreint d'une forte connotation politique : une partie de celui-ci consiste en l'étude des anciens royaumes de Koguryŏ et de Parhae et des relations sino-nord-coréennes, ainsi que des analyses sur la stabilité frontalière touchant tout aussi bien la minorité coréenne que les influences culturelles (et politiques) de la Corée sur celle-ci⁴⁵.

Ces différentes recherches, certes utiles et indispensables pour connaître cette région, laissent penser que le gouvernement chinois anticipe et se prépare à un futur bouleversement géopolitique dans la péninsule. Elles présentent les royaumes de Koguryŏ et de Parhae comme faisant partie de l'histoire nationale chinoise, mettant ainsi en doute l'existence d'une continuité avec le royaume médiéval coréen de Koryŏ (918-1398). Les deux anciens États y sont présentés comme étant des royaumes de «*shaoshu minzu*» (minorités nationales) et non pas comme d'anciens royaumes coréens qui se seraient formés au cours de périodes politiques troublées. L'utilisation du terme anachronique de «minorités nationales» sert à souligner la dépendance de ces royaumes envers l'empire chinois et permet, de ce fait, de s'appropriier historiquement le territoire.

Les deux Corées ont réagi d'une même voix et accusé la Chine de manipulation historique⁴⁶. Certaines sources sud-coréennes contestent vivement ces analyses et accusent les Chinois de priver la Corée de plusieurs siècles de son histoire nationale. Leurs auteurs considèrent de tels propos comme un acte de défiance de la Chine envers la Corée du Sud et un risque pour la stabilité des

relations entre les deux pays. Cette distorsion historique, directement pilotée par le gouvernement chinois, a même été qualifiée par certains de « plus grave » que le révisionnisme japonais⁴⁷ ! Le gouvernement sud-coréen a par ailleurs demandé la formation d'un groupe d'étude international, incluant des historiens de différents pays, pour résoudre ce litige. Ce mécontentement des deux Corées était d'autant plus grand que le gouvernement chinois projetait de publier de nouveaux livres scolaires à l'automne 2005 au sein desquels ces analyses et ces cartes étaient susceptibles d'être reprises.

Bien que cette dispute concernant l'appartenance historique des royaumes anciens ne soit pas nouvelle⁴⁸, elle s'est intensifiée à partir de juin 2003 lorsque la Corée du Nord, soutenue par la Corée du Sud, obtint l'autorisation de présenter sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites abritant des tombes de l'époque Koguryō. S'opposant avec fermeté à cette initiative, le gouvernement chinois s'est empressé de demander le classement de ses propres sites : ceux de Ji'an où se situe notamment la stèle de Kwanggaet'o. L'élection sur la liste de l'UNESCO a eu lieu en juin 2004, à Suzhou, en Chine ! Sans surprise, les sites chinois et nord-coréens ont été classés côte à côte.

En fait, la volonté chinoise de faire reconnaître publiquement et internationalement les royaumes de Koguryō et de Parhae comme faisant partie intégrante de l'histoire chinoise répond à un objectif politique bien précis. Il s'agit, dans l'éventualité d'une future dispute frontalière avec la Corée réunifiée et/ou d'un problème ethnique, d'effacer toute preuve de l'existence passée d'une Mandchourie coréenne. Loin d'être purement académique, la question des anciens royaumes de Koguryō et de Parhae est surtout d'ordre politique et territorial.

Ces derniers temps, ces disputes historiques ont eu tendance à replacer directement la question frontalière au centre du débat. Celle-ci a notamment occupé une grande place dans les discussions informelles entre les officiels chinois et sud-coréens dans la seconde quinzaine du mois d'août 2004, avant, pendant et après les célébrations du douzième anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques entre les deux pays. La rencontre la plus importante a été sans aucun doute celle du 24 août qui a réuni des hautes personnalités des deux gouvernements et au cours de laquelle la Chine a annoncé que la question des royaumes anciens n'apparaîtrait pas dans la révision des livres scolaires. Les deux parties se sont aussi engagées à trouver une solution équitable, notamment par l'organisation de séminaires réunissant experts chinois, coréens et étrangers, ainsi qu'à veiller à ce que ces controverses ne prennent pas une tournure politique trop importante afin de ne pas gêner les relations diplomatiques et économiques bilatérales⁴⁹.

Ce début de négociations entre les deux pays n'a cependant pas rassuré toute la classe politique sud-coréenne qui critique le fait que ces décisions n'aient fait l'objet d'aucun texte officiel. Pour elle, la position chinoise n'avait pour objectif que de diminuer les tensions à la veille de la visite en Corée du Sud de Jia Qinglin,

Président de la Conférence consultative politique du Peuple chinois (quatrième personnalité politique du régime), qui eut lieu le 26 août. Parallèlement à ces critiques, cinquante-neuf députés de l'Assemblée nationale sud-coréenne ont récemment signé une pétition demandant au gouvernement sud-coréen de discuter de nouveau de la question de la frontière avec la Chine, notamment par l'adoption d'une résolution annulant le traité de Jiandao⁵⁰. Bien que cette nouvelle revendication ne soit pas pour l'instant suivie par le gouvernement sud-coréen, conscient qu'elle alimenterait de trop vives tensions avec la Chine, elle est toutefois une nouvelle preuve de la fragilité du traité frontalier sino-nord-coréen et de l'avenir incertain de cette frontière.

Conclusion

Établie sur les deux fleuves à la fin du ^{xiv}e siècle, la frontière sino-coréenne est devenue litigieuse au début du ^{xviii}e et n'a cessé de l'être ensuite. Si les deux fronts pionniers chinois et coréens et les nombreuses rivalités géopolitiques ont grandement participé à préciser territorialement et juridiquement la frontière sino-coréenne, les bouleversements géopolitiques successifs qui touchèrent la région à partir de 1910 ne permirent pas, en revanche, aux deux pays d'aboutir à un accord.

Ce dernier n'intervint donc que dans une seconde phase, une dizaine d'années après la fin de la Guerre de Corée, dans un contexte régional complètement différent des précédents, à la fois marqué par la présence de deux États communistes en Chine et en Corée du Nord, la division de la péninsule coréenne et la rupture sino-soviétique. Il prit la forme d'un traité largement bénéfique à la Corée du Nord qui resta secret pendant plusieurs décennies mais qui apparaît de plus en plus aujourd'hui comme caduc.

Il est en effet fort probable qu'une éventuelle réunification coréenne remettra à l'ordre du jour la question de la délimitation frontalière entre les deux pays, au moins pour mettre un point final à sa longue histoire. Si les autorités sud-coréennes n'ont encore jamais officiellement revendiqué un nouveau tracé de la frontière avec la Chine, l'existence de cartes englobant le mont Baitoushan/Paektusan, la querelle concernant les royaumes anciens de Koguryŏ et de Parhae, qui traduit une forte inquiétude de la Chine, et le souhait de certains députés, qui restent toutefois minoritaires, de déclarer le traité de Jiandao comme « inégal » et « illégal », annoncent peut-être une crise frontalière. Les différends historiques actuels préfigurent, en ce sens, d'éventuelles tensions à venir. Souhaitons seulement que ces dernières restent secondaires et qu'elles seront résolues pacifiquement. L'engagement d'acteurs politiques et économiques chinois et sud-coréens dans des projets de développement autour du mont Baitoushan/Paektusan⁵¹ et dans la préfecture de Yanbian et les nombreux avantages qu'auront les deux pays à ne pas court-circuiter leurs dynamiques relations économiques peuvent à première vue le laisser penser.

NOTES

1. Yang Zhaoquan, Sun Yumin, *Zhongchao bianjie shi*, 1993, p. 1.
2. Voir notamment Gomà Pinilla Daniel, « Les litiges frontaliers entre la Chine et la Corée du Nord », 2004, p. 64.
3. Cette montagne est également appelée Changbaishan. Cependant, afin de la différencier du massif auquel elle appartient, et qui porte le même nom, j'adopterai ici le terme de Baitoushan pour éviter toute confusion. De plus, Baitoushan est la traduction littérale du terme Paektusan, nom coréen de la montagne.
4. Seize pics, six en Corée du Nord, sept en Chine et trois sur la frontière composent son sommet. Le plus haut d'entre eux, le pic Changgun (littéralement « pic du général » mais appelé pic Paektu sur les cartes sud-coréennes), atteint 2 749 mètres et se situe en Corée du Nord. Côté chinois, le pic le plus haut est le Baiyunfeng (pic du nuage blanc), dont l'altitude est de 2 691 mètres.
5. Notons que le fleuve Tumen n'est frontière entre la Chine et la Corée du Nord que sur une distance de 505 kilomètres. Les quinze derniers kilomètres font quant à eux figure de frontière entre cette dernière et la Russie (carte 1).
6. Les chiffres qui ont servi à élaborer cette carte n'incluent pas les réfugiés nord-coréens qui se rendent régulièrement en Chine depuis la fin des années 1990. Actuellement estimé à plusieurs centaines de milliers dans le Nord-Est chinois, leur nombre contribue bien évidemment à accroître, par leur simple présence ou par le jeu des mariages (puis des naissances) avec les Coréens de Chine, l'effectif total de la population coréenne présente dans la région et accentue ainsi l'enjeu géopolitique que la localisation de cette dernière représente pour la frontière.
7. À l'échelle de la préfecture, cette population d'origine coréenne reste néanmoins minoritaire et ne représentait la même année que 38,55 % de la population totale contre 58,54 % de Chinois *han*. Dans le Jilin, outre la préfecture autonome de Yanbian, les Coréens possèdent aussi le district autonome de Changbai (16 % de la population nationale), ainsi que 11 cantons autonomes, dont 5 sont des cantons coréens-mandchous, et un bourg. Dans le Heilongjiang et le Liaoning, la minorité coréenne vit essentiellement dans des cantons (26) et des bourgs (10) autonomes. Pour plus de précisions concernant la répartition de la minorité coréenne en Chine, se référer à Zhu Zaixian, « Dui Zhongguo chaoxianzu renkou fenbu yu tedian jiqi fazhan qushi de fenxi », 2001, p. 223-249.
8. Pour les résultats de cette observation, se référer à Colin Sébastien, « Une ouverture frontalière aux multiples enjeux géopolitiques : la préfecture autonome des Coréens de Yanbian », 2003, p. 4-5.
9. Sur ce point, voir notamment Ledyard Gari, « Yin and Yang in the China – Manchuria – Korea Triangle », 1983, p. 313-353.
10. Fabre André, *Histoire de la Corée*, 2000, p. 52-55, 72-78 et 89-93 ; Cumings Bruce, *Korea's Place in the Sun. A Modern History*, 1997, p. 28-33.
11. Fabre André, 2000, p. 126-127 ; Cumings Bruce, 1997, p. 35 et 39.
12. Il s'agit, pour le Tumen, de Kyŏngwon, Chongsŏng, Huryŏng, Kyŏnghŏng, Onsŏng et Puryŏng, et, pour le Yalu, de Yŏyŏn, Chasŏng, Much'ang et Wuyae. Yang Zhaoquan, Sun Yumin, 1993, p. 603-604 ; Fabre André, 2000, p. 230.
13. Yang Zhaoquan, Sun Yumin, 1993, p. 127-146.

14. Les Qing et les Yi avaient déjà confirmé les fleuves Yalu et Tumen comme limites de leur territoire respectif en 1627 et en 1636, à l'issue de guerres que les Mandchous avaient menées contre la Corée afin d'obtenir sa neutralité dans leur lutte contre les Ming. Cao Denglu, *Woguo bianjiang lishi yange ji xianzhuang*, 1985, p. 150 ; Jiang Longfan, *Jindai zhongchaori sanguo dui jiandao chaoxianren de zhengzhi yanjiu*, 2000, p. 57.
15. Eggert Marion, « A Borderline Case : Korean Travelers' Views of the Chinese Border (Eighteenth to Nineteenth Century) », 1997, p. 51.
16. *Ibid.*, p. 53-57.
17. En 1871, le gouvernement coréen du roi Kojong demanda à la cour des Qing de rapatrier tous les Coréens qui avaient illégalement traversé la frontière.
18. Yang Zhaoquan, Sun Yumin, 1993, p. 605.
19. Les limites de la région de Jiandao ont beaucoup varié au cours de l'histoire. Correspondant, à l'origine, à un ensemble de zones de défrichement situées dans les vallées des rivières Hailan, Buerhatong, Gaya et Hunchun, dans l'actuelle préfecture de Yanbian, elle a connu sa plus grande extension sous l'occupation japonaise où elle administrait quasiment toute la partie orientale de la province du Jilin. Le terme de Jiandao est cependant souvent utilisé pour désigner les régions constituant le cœur de l'actuelle Yanbian.
20. « Treaty of Friendship and Commerce between Corea and Russia, signed at Hanyang, 7 July 1884 », dans Parry Clive (éd.), *The Consolidated treaty series*, vol. 164, 1884-1885, 1978, p. 171-172 ; « Regulations between Korea and Russia respecting the frontier trade on the river Tumen », dans Parry Clive (éd.), vol. 171, 1888-1889, 1978, p. 145-153.
21. En 1882, le roi de Corée envoya d'ailleurs une lettre à l'empereur chinois dans laquelle il présentait ses arguments qui faisaient de Jiandao un territoire coréen. Jiang Longfan, « Qingdai zhongchao liangguo bianjie wenti de lilun sikao », 1997, p. 54.
22. Olivier Bernard-Vincent, « Korean Contribution to the Development of Heilongjiang/ Hūngnyonggang », 1995, p. 57.
23. Jiang Longfan, 1997, p. 54-55 et p. 82-84.
24. Yang Zhaoquan, Sun Yumin, 1993, p. 613.
25. Zabrovskaja Larisa V., « Consequences of Korean Emigration to Jiandao », 1993, p. 69-77 ; Jiang Longfan, 1997, p. 45-90.
26. Ce paragraphe doit beaucoup à Alain Delissen, historien et coréanologue à l'EHESS. Il est le fruit de ses remarques concernant une version antérieure de cet article. Je tiens ici à le remercier vivement pour ses suggestions.
27. Cette citation est justement tirée des suggestions d'Alain Delissen, exprimées en juin 2005.
28. Mohan Pankaj N., « The Imagined Histories of Early Korea », 2002.
29. Sin Ch'aeho (1880-1936) a repensé l'espace national coréen. Épousant les thèses du darwinisme social, il se présente à partir de 1910, date de l'annexion de la Corée par le Japon, comme une des grandes figures du nationalisme coréen. Lorsque la Corée est intégrée dans l'empire japonais, Sin s'enfuit en Chine, en Mandchourie tout d'abord, puis à Pékin et Shanghai où il rédige de nombreux textes sur le nationalisme anti-japonais. Il fut toutefois arrêté par la police japonaise et mourut en prison en 1936. Pour plus de précisions sur Sin Ch'aeho, se référer à Schmid Andre, « Rediscovering Manchuria: Sin Ch'aeho and the Politics of Territorial History in Korea », 1997, p. 26-47.

30. Ch'oe Namsŏn (1890-1957) épousa également les thèses du darwinisme social et fut aussi un grand théoricien du nationalisme coréen. Voulant faire de la Corée un État unique et supérieur, il fut éminemment frustré par l'invasion japonaise qui fit du peuple coréen un peuple dominé. En réaction, il publia un certain nombre d'écrits dans lesquels il montrait la Corée comme étant le centre culturel de l'Asie du Nord-Est. Pour plus de détail sur Ch'oe Namsŏn, se référer à Allen Chizuko T., « Northeast Asia Centered Around Korea: Ch'oe Namson's View of History », 1990, p. 787-806.
31. Il ne s'agit ici que d'un résumé du mythe de Tan'gun. Pour une version complète du mythe et certaines de ses variantes, se référer à Fabre André, 2000, p. 13-14 ; Lee Peter H. (éd.), *Sourcebook of Korean Civilization*, 1993.
32. Schmid Andre, 1997 ; Allen Chizuko T., 1990 ; Mohan Pankaj N., 2002.
33. Longtemps méconnue, la date de signature du traité frontalier sino-nord-coréen a été confirmée par quelques publications chinoises et sud-coréennes durant la seconde moitié des années 1990 et au tournant des années 2000. Parmi elles figurent notamment, côté chinois, les biographies de Zhou Enlai, Premier ministre de la RPC entre 1949 et 1976, et de Chen Yi, ministre des Affaires étrangères entre 1958 et 1967 (voir les références en bibliographie). Côté coréen, notons l'ouvrage de Yi Jong-soek, *Pukhan-Chunggunk kwangye 1945-2000*, 2000. Avant ces périodes, l'existence du traité n'était mentionnée que dans des ouvrages spécialisés difficilement accessibles comme celui de Cao Denglu (1985) qui en donne un résumé. En outre, des recherches en Corée du Sud m'ont permis de me procurer une copie de l'accord frontalier et de ses annexes. Je tiens d'ailleurs ici à remercier vivement Monsieur Yi Jong-soek, expert des relations sino-nord-coréennes à l'Institut Sejong de Séoul et membre du cabinet de réflexion sur la politique nord-coréenne de l'actuel Président sud-coréen, Roh Moo-hyun, ainsi que du Conseil National de Sécurité, pour m'avoir permis d'accéder à cet accord. Toutes les informations citées dans cette sous-partie en sont issues. Il convient également de signaler ici que le résumé de Cao et le texte de l'accord se recoupent parfaitement et ne présentent aucune information contradictoire qui aurait mis en doute la validité de ces documents.
34. Les décisions en rapport à la navigation fluviale, la pêche, la construction d'embarcadères ou de centrales hydroélectriques doivent en effet être soumises à l'autre partie afin qu'un accord soit établi.
35. En effet, ce fut la nationalité des populations habitant et exploitant les îles et les bancs de sable qui détermina l'appartenance juridique de ces derniers. En revanche, dans le cas d'îles ou de bancs de sable inhabités et inexploités, ce fut la distance par rapport à la rive qui fut prise en compte. Ainsi, une île inhabitée et inexploitée située à proximité de la rive nord-coréenne devenait *de jure* un territoire nord-coréen. Enfin, lorsque des îles ou des bancs de sable se situèrent en plein milieu du chenal, les deux parties durent négocier pour décider de leur appartenance ou les diviser en érigeant des poteaux frontières.
36. Yi Jong-soek, 2000, p. 226 et p. 235-236.
37. Kim Ilpyong J., « North Korea's Relations with China », 1994, p. 254 et p. 247-268.
38. *Dongbei diqu duce*, 1995, p. 19-20 ; *Chaoxian ditu*, 2002 ; *Zhonghua renmin gongheguo dituce*, 1995, carte du Liaoning (n° 37). Sur ces différentes cartes, le tracé frontalier est inscrit sur chacune des deux rives – les eaux du fleuve étant selon l'accord de 1962 une propriété commune –, mais les îles de l'estuaire, notamment sur

- la carte à grande échelle de l'Atlas du Nord-Est, sont clairement identifiées comme appartenant à la Corée du Nord.
39. Le Baitoushan est effectivement associé à l'origine du peuple mandchou. Cette sacralisation de la montagne a pris forme sous le règne de l'empereur Kangxi, dans les années 1670. Gomà Pinilla Daniel, 2004, p. 67 ; Liu Housheng, « Changbaishan shi Manzu de shenshan », 1999, p. 8-11. Pour une étude approfondie du processus de sacralisation, se référer à Elliott Mark C., « The Limits of Tartary: Manchuria in Imperial and National Geographies », 2000, p. 607-614.
 40. Entretiens à Pékin, à Changchun, à Yanji, et à Séoul, 2001 et 2002.
 41. D'autres éléments symboliques, spécifiques à chacune des deux Corées, se sont effectivement ajoutés au mythe fondateur. Pour la propagande nord-coréenne, le Paektusan est aussi le « mont sacré de la révolution », où Kim Il-sung aurait réalisé dans les années 1930 des actes de résistances héroïques face à l'envahisseur japonais. Enfin, en Corée du Sud, la montagne fait plus figure de symbole de l'unité nationale : son nom est mentionné, au côté de la mer de l'Est, dans la première strophe de l'hymne national du pays. Gomà Pinilla Daniel, 2004, p. 66-67 et p. 69.
 42. Le Président Roh aurait déjà évoqué la question de la double nationalité de ces populations avec le gouvernement chinois. *Korea Times*, 8 septembre 2004.
 43. Pour plus de précisions sur l'enjeu géopolitique de l'immigration des Coréens de Chine en Corée du Sud, se référer à Colin Sébastien, 2003, p. 14-15.
 44. Parmi eux figurent des membres de l'Académie des Sciences sociales de Chine de Pékin et de ses annexes provinciales du Liaoning, du Jilin et du Heilongjiang, ainsi que de quelques universités du Nord-Est chinois.
 45. Une présentation de ce programme est disponible sur le site Internet de l'Académie des Sciences sociales de Chine :
<http://www.cass.net.cn/webnew/yanjiusuo/bjzx/index.asp>
 46. Pour un aperçu des arguments de chacune des parties, se référer à Choi Kwang-shik, « Records Contradict China's Claims Over Koguryo », *Korea Times*, 25 août 2004.
 47. Choi Kwang-shik, « Two Koreas Should Join Forces to Rectify China's Folly », *Korea Times*, 25 août 2004.
 48. Une dispute analogue avait effectivement surgi au début des années 1960 lorsque la Corée du Nord avait déclaré officiellement que les anciens royaumes de Koguryŏt et de Parhae faisaient partie de son histoire nationale.
 49. *Chosun Ilbo*, 24 août 2004. L'ensemble de la presse sud-coréenne a publié de nombreux articles sur ces problèmes d'ordre historique durant les deux dernières semaines du mois d'août et le mois de septembre 2004.
 50. *Korea Times*, 8 septembre 2004.
 51. *Environmentally Sound Tourism Development in the Tumen Region: Realizing the Potential of the Mt. Paektusan/Changbaishan Area*, ESPRI of KWAAC HwanKyung Group, UNDP, ROK, Séoul, Pékin, 1999.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN Chizuko T., « Northeast Asia Centered Around Korea: Ch'oe Namson's View of History », *The Journal of Asian Studies*, 49, n° 4, novembre 1990, p. 787-806.

- CAO Denglu, *Woguo bianjiang lishi yange ji xianzhuang* (Évolution historique et situation actuelle des frontières de la Chine), Zhongguo renmin wuzhuang jingcha budui zhuanke xuexiao, Pékin, 1985.
- Chaoxian ditu* (Carte de la Corée du Nord), Zhongguo ditu chubanshe, Pékin, 2002.
- Chen Yi nianpu (Biographie de Chen Yi), Renmin chubanshe, Pékin, 1995.
- Ch'oe kun pukhan oman punji ilüi chihyöng hakwön (Collection récente de cartes topographiques à l'échelle 1/50 000^e de la Corée du Nord, 3 volumes), Tosö ch'ulban kyöngin munhwasa, Séoul, 1997.
- CHOI Kwang-shik, «Records Contradict China's Claims Over Koguryo», *Korea Times*, 25 août 2004.
- CHOI Kwang-shik, «Two Koreas Should Join Forces to Rectify China's Folly», *Korea Times*, 25 août 2004.
- COLIN Sébastien, «Une ouverture frontalière aux multiples enjeux géopolitiques : la préfecture autonome des Coréens de Yanbian», *Perspectives chinoises*, 77, mai-juin 2003, p. 4-21.
- CUMINGS Bruce, *Korea's Place in the Sun. A Modern History*, W. W. Norton & Company, New York, Londres, 1997.
- Dongbei diqu duce* (Atlas du Nord-Est chinois), Dizhi chubanshe, Pékin, 1995.
- ELLIOTT Mark C., «The Limits of Tartary: Manchuria in Imperial and National Geographies», *The Journal of Asian Studies*, 59, n° 3, août 2000, p. 603-646.
- EGGERT Marion, «A Borderline Case: Korean Travelers' Views of the Chineses Border (Eighteenth to Nineteenth Century)», dans Dabringhaus Sabine et Plak Roderick (éd.), *China and her neighbours. Borders, visions of the other, foreign policy, 10th to 19th century*, Harrassowitz Verlag, Wiesbaden, 1997, p. 49-77.
- Environmentally Sound Tourism Development in the Tumen Region : Realizing the Potential of the Mt. Paekdusan/Changbaishan Area*, ESPRI of KWAAK HwanKyung Group, UNDP, ROK, Séoul, Pékin, 1999.
- FABRE André, *Histoire de la Corée*, Langues & Mondes, L'Asiathèque, Paris, 2000.
- GOMÀ Pinilla Daniel, «Les litiges frontaliers entre la Chine et la Corée du Nord», *Perspectives chinoises*, 81, janvier-février 2004, p. 64-70.
- JIANG Longfan, «Qingdai zhongchao liangguo bianjie wenti de lilun sikao» (Réflexion théorique du problème frontalier entre la Chine et la Corée sous la période de la dynastie Qing), *Yanbian Daxue Xuebao (shehuikexueban)*, 3, 1997, p. 53-57.
- JIANG Longfan, *Jindai zhongchaori sanguo dui jiandao chaoxianren de zhengzhi yanjiu* (Recherches sur les politiques chinoise, coréenne et japonaise envers les populations coréennes de Jiandao durant l'époque moderne), Heilongjiang chaoxianminzu chubanshe, Mudanjiang, 2000.
- KIM Ilpyong J., «North Korea's Relations with China», dans Kim Doug-Joong (éd.), *Foreign Relations of North Korea during Kim Il-Sung's Last Days*, The Sejong Institute, Séoul, 1994, p. 247-268.
- Korea, the land and people*, publié par le Comité d'organisation du 29^e congrès international de géographie, Kyohaksa, Séoul, 2000.
- LEDYARD Gari, «Yin and Yang in the China – Manchuria – Korea Triangle», dans Rossabi Morris (éd.), *China among Equals, The Middle Kingdom and its neighbors, 10th – 14th centuries*, University of California Press, Berkeley, 1983, p. 313-353.

- LEE Peter H. (éd.), *Sourcebook of Korean Civilization*, vol. 1, Columbia University Press, New York, 1993.
- LIU Housheng, « Changbaishan shi Manzu de shenshan » (Le Changbaishan est la montagne sacrée de la nationalité mandchoue), *Dongbei minzu yu jiangyu*, n° 1, 1999, p. 8-11.
- MOHAN Pankaj N., « The Imagined Histories of Early Korea », *Nordic Newsletter of Asian Studies*, 4, 2002.
- OLIVIER Bernard-Vincent, « Korean Contribution to the Development of Heilongjiang/Hŭngnyonggang », *Korea Journal*, 35, n° 4, 1995.
- PARRY Clive, « Treaty of Friendship and Commerce between Corea and Russia, signed at Hanyang, 7 July 1884 », dans Parry Clive (éd.), *The Consolidated treaty series*, vol. 164, 1884-1885, 1978, p. 171-172.
- PARRY Clive, « Regulations between Korea and Russia respecting the frontier trade on the river Tumen », dans Parry Clive (éd.), *The Consolidated treaty series*, vol. 171, 1888-1889, 1978, p. 145-153.
- PRESCOTT J.R.V., *Map of Mainland Asia by Treaty*, Melbourne University Press, Melbourne, 1975.
- Pukhan haengchŏngdo* (carte administrative de Corée du Nord), Sŭngji munhwasa, Séoul, 1998.
- SCHMID Andre, « Rediscovering Manchuria: Sin Ch'aeho and the Politics of Territorial History in Korea », *The Journal of Asian Studies*, 56, n° 1, février 1997, p. 26-46.
- YANG Zhaoquan, SUN Yumin, *Zhongchao bianjie shi* (Histoire de la frontière entre la Chine et la Corée), Jilin wenshi chubanshe, Changchun, 1993.
- YI Jong-soek, *Pukhan-Chunggunk kwangye 1945-2000* (Les relations entre la Corée du Nord et la Chine 1945-2000), Jungsim, Séoul, 2000.
- ZABROVSKAIA Larisa V., « Consequences of Korean Emigration to Jiandao », *Korea Journal*, printemps, 1993, p. 69-77.
- Zhou Enlai nianpu 1949-1976* (Biographie de Zhou Enlai, 1949-1976), Zhonggong zhongyang wenxian yanjiushi, Pékin, 3 vol., 1997.
- Zhonghua renmin gongheguo dituce* (Atlas de la République populaire de Chine), Zhongguo ditu chubanshe, Pékin, 1995.
- ZHU Zaixian, « Dui zhongguo chaoxianzu renkou fenbu yu tedian jiqi fazhan qushi de fenxi » (Analyse de la répartition de la population et des caractéristiques de la minorité coréenne de Chine ainsi que des tendances du développement), dans *Chaoxianzu yanjiu luncong* (Série de recherches sur la minorité coréenne), vol. 5, édité par le Centre de recherche sur les nationalités de l'Université de Yanbian, Yanbian daxue chubanshe, Yanji, 2001, p. 223-249.

GLOSSAIRE *

Termes chinois

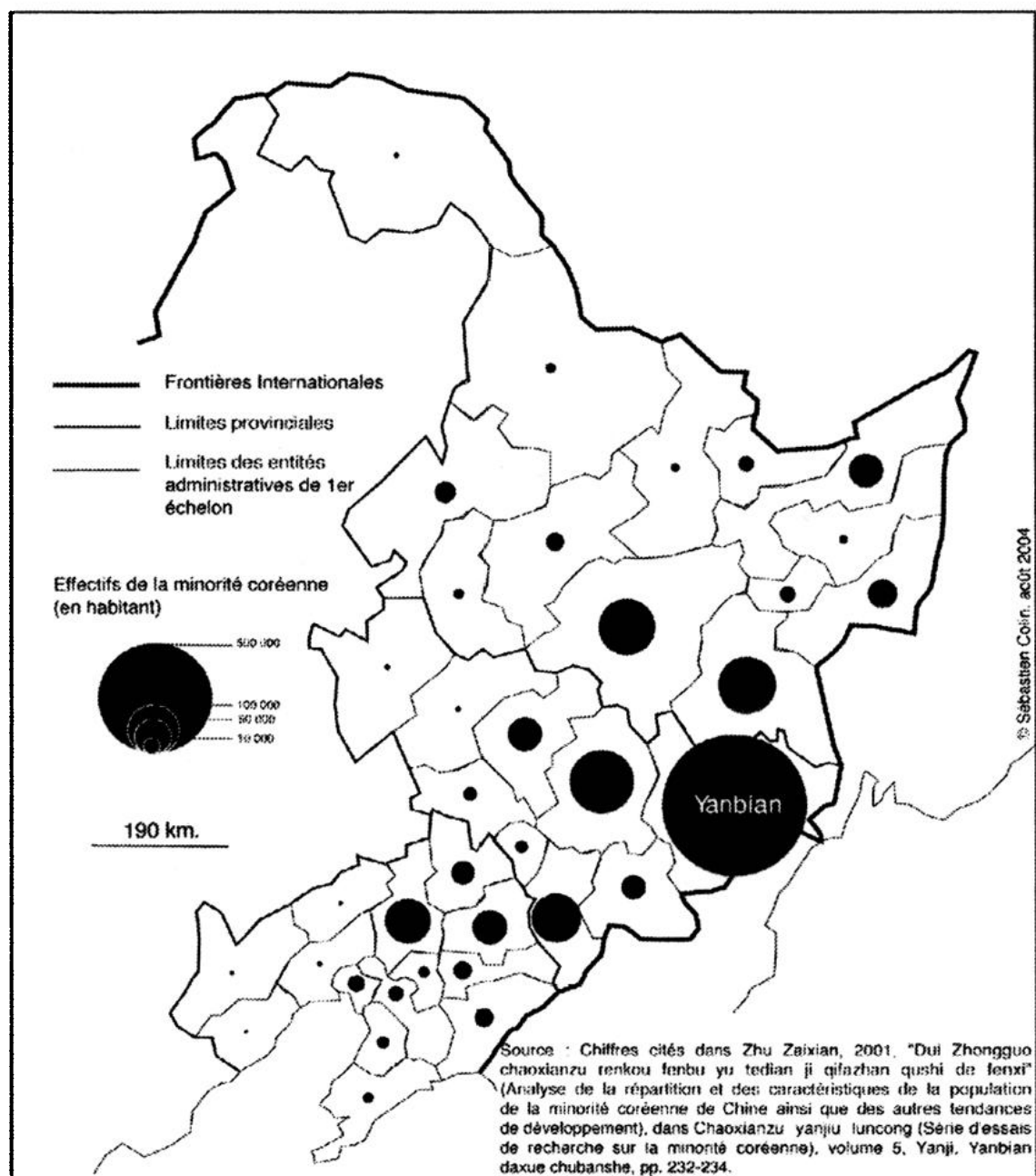
Baitoushan 白头山
Tianchi 天池
Yalu 鸭绿
Tumen 图们
Songhua 松华
Yanbian chaoxianzu zizhizhou 延边朝鲜族自治州
Gaojuli 高句丽
Bohai 渤海
Yimin shibian 移民实边
Jiandao 间岛
Jiandao kenqu 间岛垦区
Dayuandifeng 大渊地峰
Hongtushui 红土水
Shiyishui 石乙水
Feiduandao 緋緞島
Xindao 薪岛
Dongbei gongcheng 东北工程
Shaoshu minzu 少数民族

Termes coréens

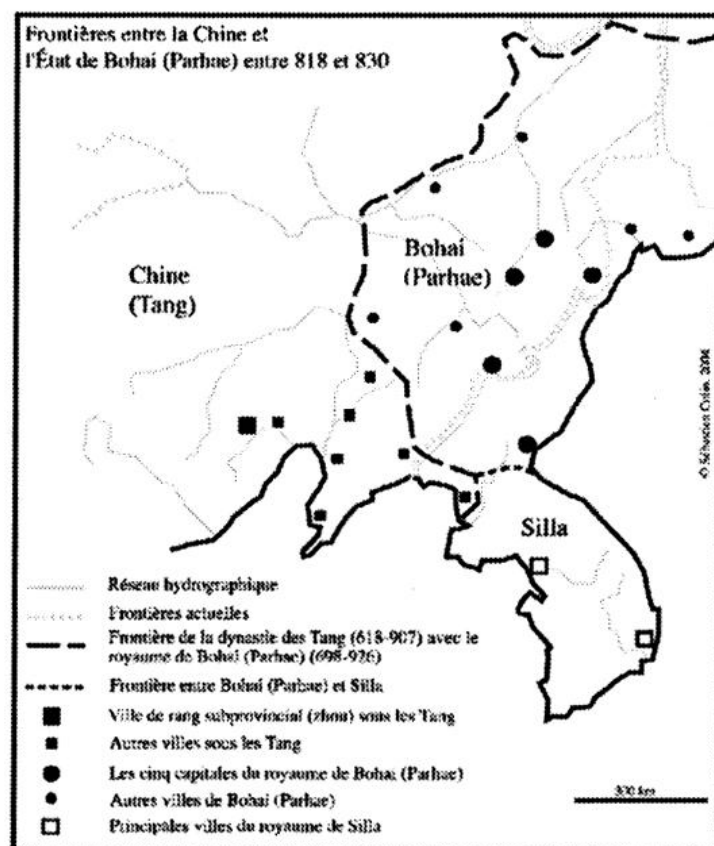
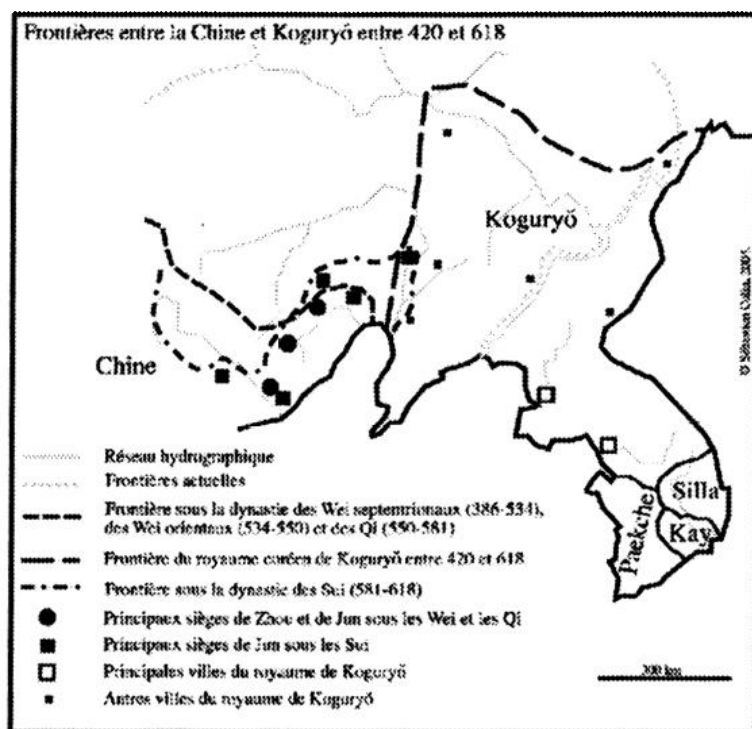
Paektusan 백두산
Ch'ŏnji 천지
Amnok 암록
Tuman 두만
Koguryŏ 고구려
Parhae 발해
Kando 간도
Taeyŏnjipong 대연지봉
Hongt'osu 홍토수
Sŏkŭlsu 석울수
Pidansŏm 비단섬
Sindo 신도

* Ce glossaire ne comprend ni les noms des dynasties chinoises et coréennes ni les noms de personnes. Les systèmes de transcription des termes chinois et coréens en alphabet latin employés dans ce glossaire, comme dans le texte et sur les cartes, sont respectivement celui du *pinyin* et celui de *Mc Cune-Reischauer*, qui régit la romanisation des termes coréens depuis 1984. Ce dernier a été adopté en dépit de la modification partielle qu'en a faite le gouvernement sud-coréen en juin 2000 et qui n'enlève rien à sa reconnaissance internationale. D'après cette réforme, il aurait fallu écrire par exemple Baekdusan au lieu de Paektusan, Hamgyeongbuk-do au lieu de Hamgyŏngbuk-to ou encore Gando au lieu de Kando. Si la bibliographie suit en règle générale les règles susmentionnées, elle peut toutefois s'en écarter pour certains ouvrages dont les références ne suivraient pas exactement ces deux systèmes de transcription.

Carte 2 : Effectif et répartition géographique de la population coréenne dans les provinces du Liaoning, du Jilin et du Heilongjiang au milieu des années 1990

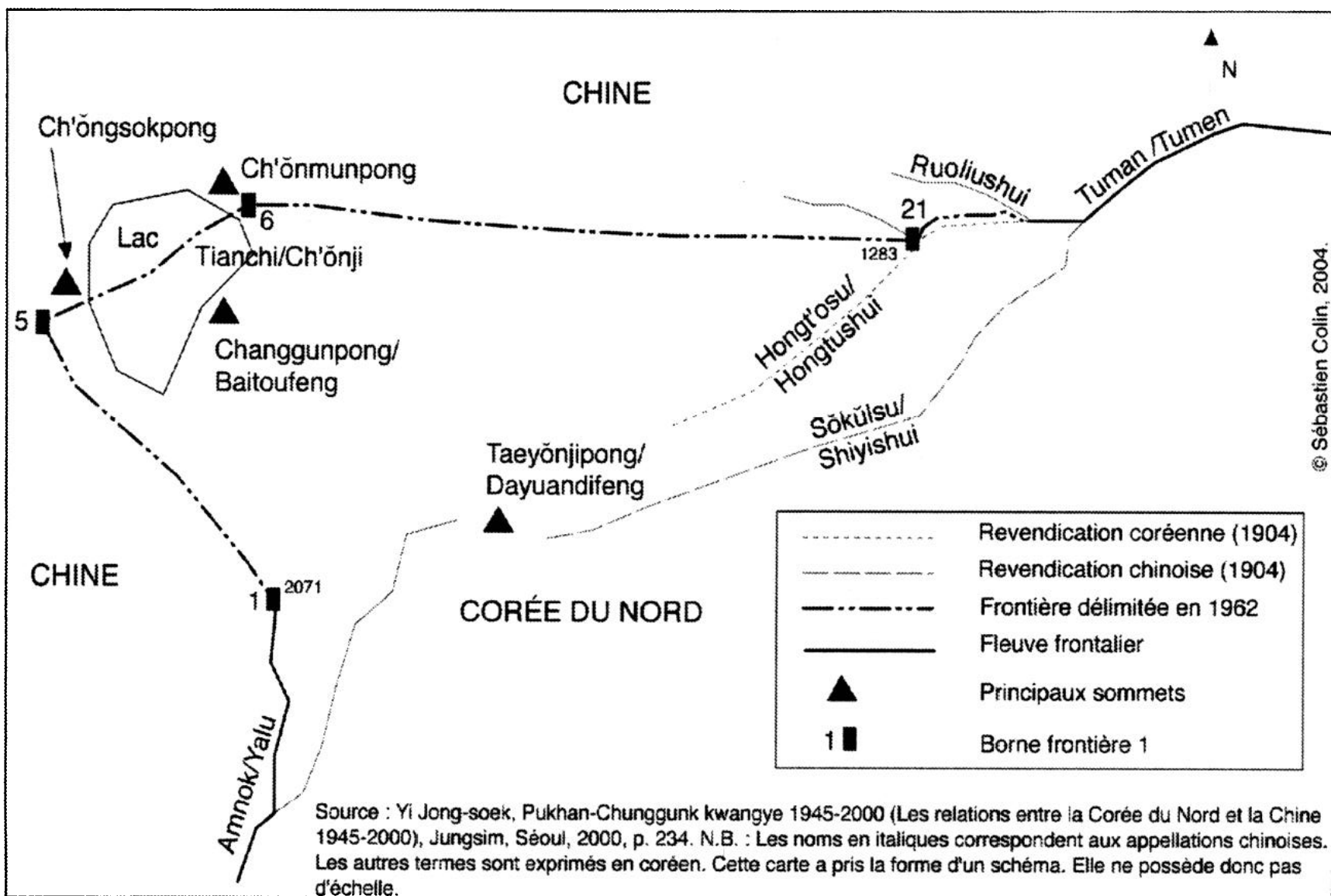


Carte 3 : Les frontières des anciens royaumes de Koguryō et de Parhae en Mandchourie

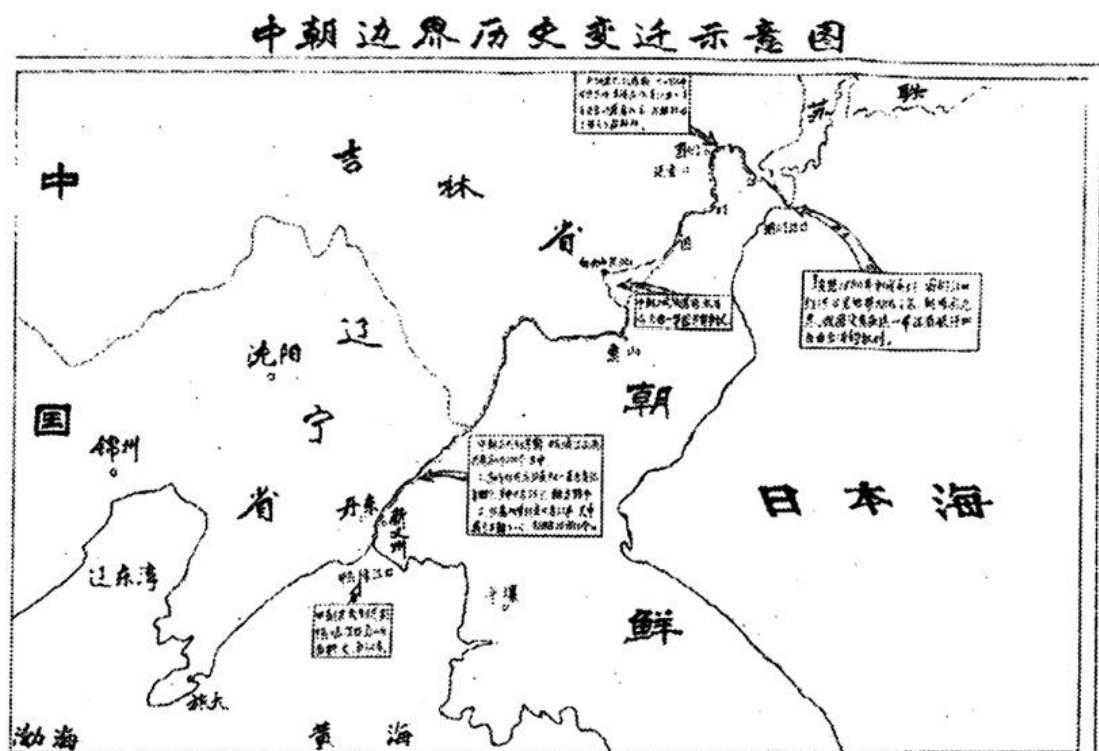


Sources : Cartes réalisées d'après : Tan Qixiang, *Jiannang zhongguo lishi ditu* (Atlas historique concis de Chine), Pékin, zhongguo lishi chubanshe, 1983, 125 pages ; André Fabre, *Histoire de la Corée*, Paris, L'Asiatheque, 2000, 419 pages

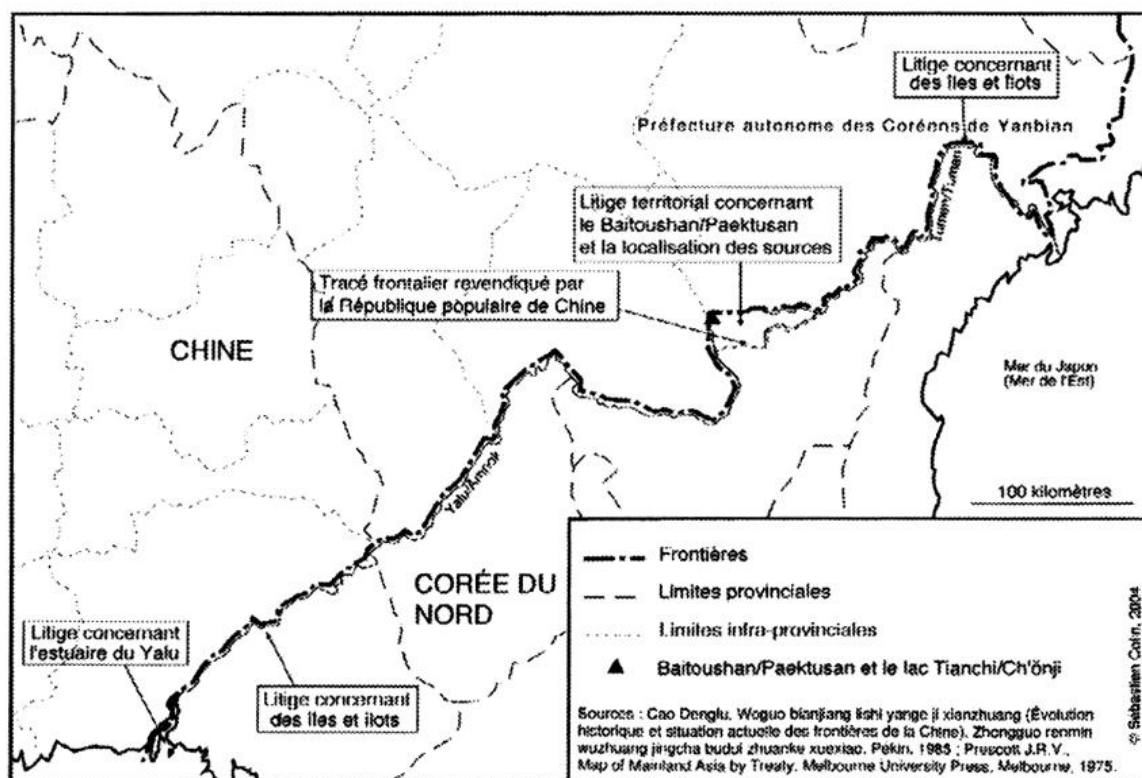
Carte 4 : Le secteur frontalier du Baitoushan/Paektusan



Carte 5: Les principaux secteurs ayant fait l'objet de négociations lors de la signature du traité frontalier de 1962



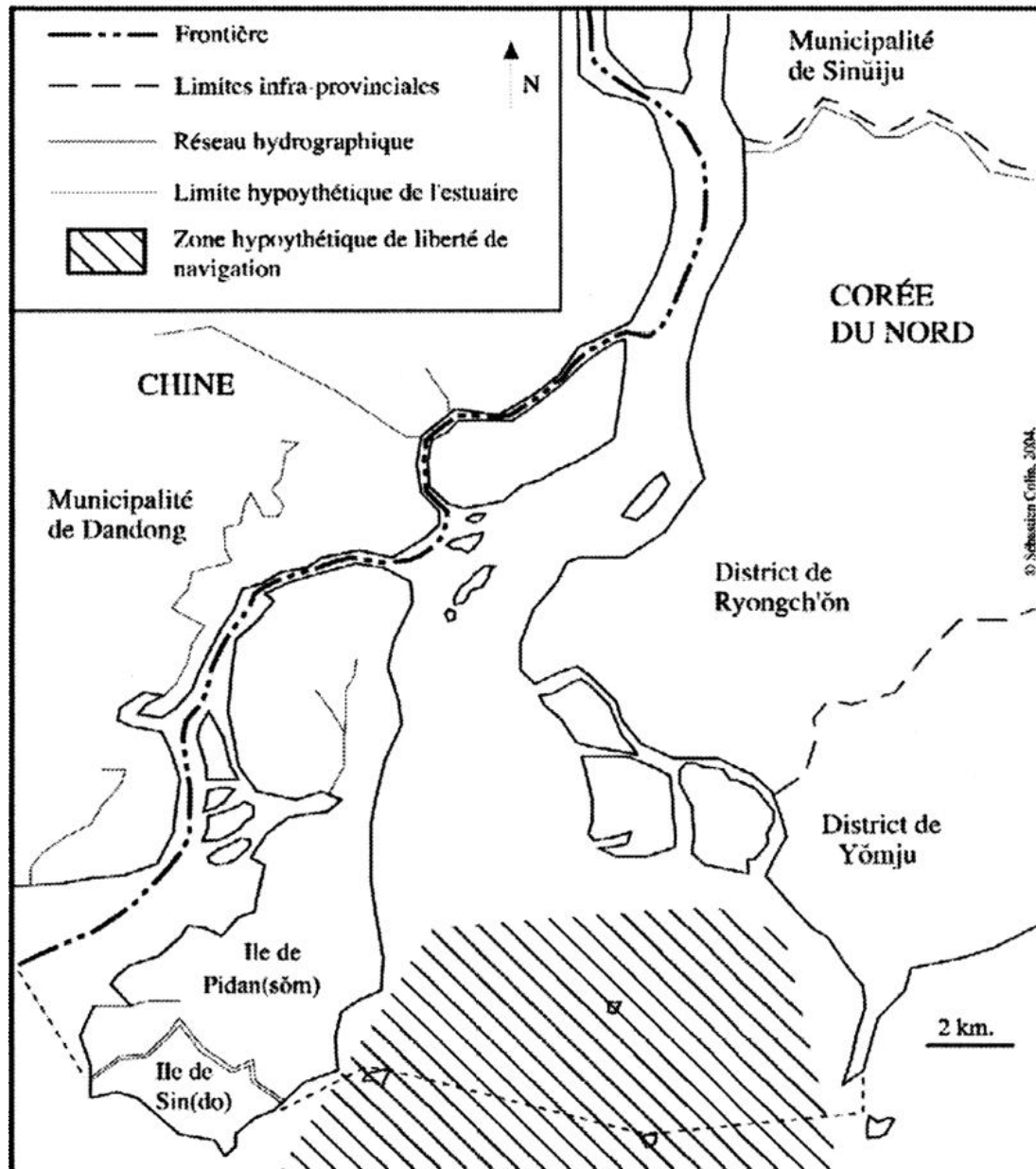
Source : Cao Denglu, Woguo bianjiang lishi yange ji xianzhuang (Évolution historique et situation actuelle des frontières de la Chine), Zhongguo renmin wuzhuang jingcha budui zhuanke xuexiao, Pékin, 1985.



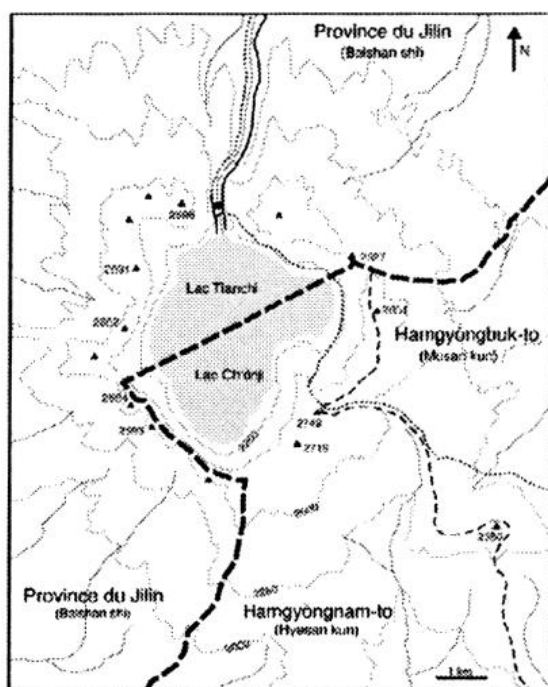
Source : Cao Denglu, Woguo bianjiang lishi yange ji xianzhuang (Évolution historique et situation actuelle des frontières de la Chine), Zhongguo renmin wuzhuang jingcha budui zhuanke xuexiao, Pékin, 1985 ; Prescott J.R.V., Map of Manliand Asia by Treaty, Melbourne University Press, Melbourne, 1975.

© Sébastien Colin, 2004

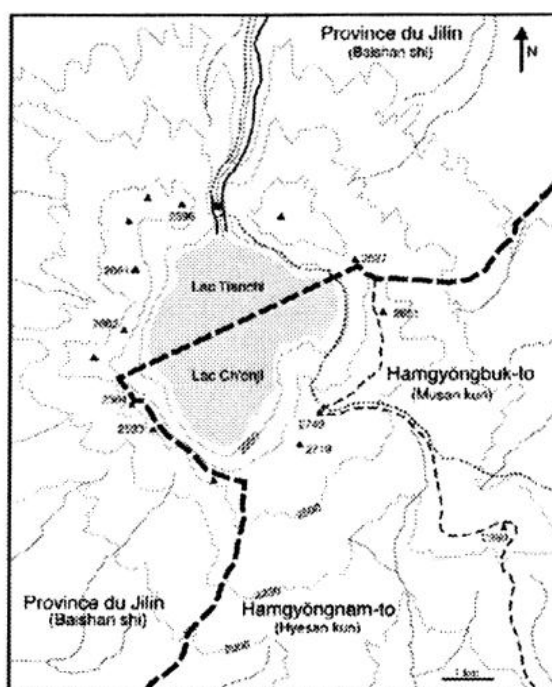
Carte 6: Le secteur frontalier de l'estuaire du fleuve Yalu d'après le traité de 1962



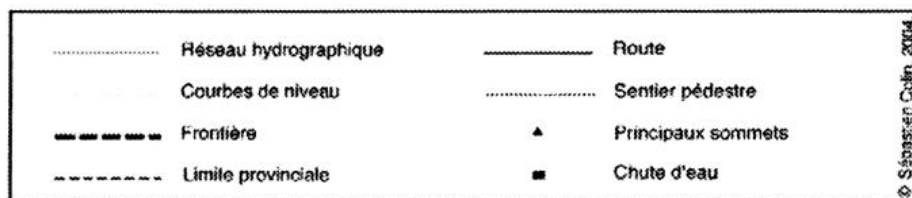
Carte 7: Le secteur frontalier du Baitoushan/Paektusan :
un secteur cartographiquement en litige



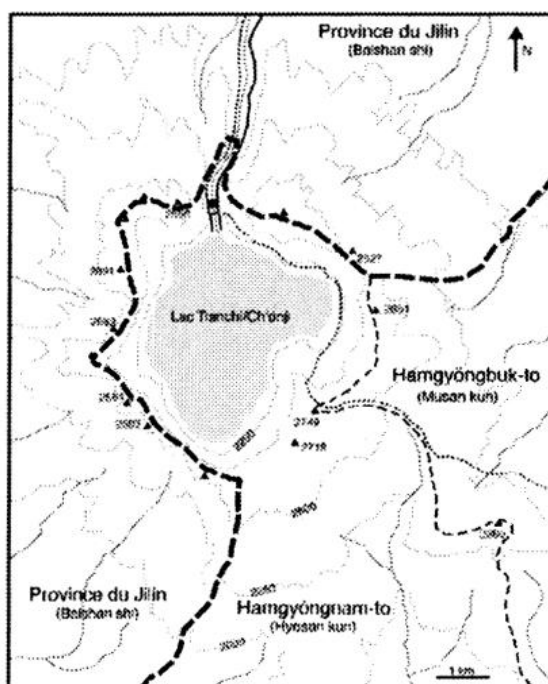
La frontière du Baitoushan/Paektusan
selon l'accord de 1962



La frontière selon les cartes chinoises



Sources : Diverses cartes chinoises et sud-coréennes ont été utilisées ici. Leur référence est mentionnée en bibliographie.



La frontière selon les cartes sud-coréennes